

Extrait du compte rendu de la première séance du jeudi 17 octobre

Projet de loi de finances pour 2014

Article 3 : abaissement du plafond de l'avantage procuré par le quotient familial

...

M. Pierre-Alain Muet. La droite a une incroyable capacité à confondre le montant de l'aide à la famille et sa répartition. Nous sommes tous en faveur d'une politique familiale importante. (*Exclamations sur les bancs des groupes UMP et UDI.*)

M. Hervé Mariton. Pas la même !

M. Pierre-Alain Muet. C'est un débat que nous avons depuis des années : doit-elle se traduire par le quotient familial, dont je rappelle qu'il représente 12 milliards d'euros, dont 3 % sont versés aux ménages les plus modestes et 30 % aux 10 % des ménages les plus riches ?

M. Hervé Mariton. Pas « versés » !

M. Pierre-Alain Muet. Pour notre part, nous estimons que cet écart est injuste. Quand un enfant arrive dans une famille, c'est un coût, dit M. Le Fur. Certes, mais est-ce un coût uniquement pour les familles riches ?

M. Marc Le Fur. Pour tout le monde !

M. Hervé Mariton. Ce n'est pas le même coût !

M. Pierre-Alain Muet. Nous estimons, pour notre part, que la justice consiste à plafonner le quotient familial et que l'aide à la famille doit être composée d'allocations familiales universelles et d'une aide à l'enfant qui soit la plus adaptée possible, quel que soit le niveau de revenu.

M. Hervé Mariton. C'est une question de capacité contributive !

M. Pierre-Alain Muet. Dans tous les pays autres que la France, à part le Luxembourg, ce n'est pas un quotient familial qui est utilisé mais un crédit d'impôt ou un abattement par enfant.

...Les enfants sont traités de la même façon, quels que soient leur rang, leur nombre et le revenu des ménages. C'est cela la justice fiscale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Monsieur Mariton, quand on considère l'ensemble du dispositif – allocations familiales et quotient familial –, qu'observe-t-on ? Les neuf premiers déciles, c'est-à-dire 90 % des Français, touchent à peu près le même montant et le dernier décile touche quatre fois plus. Est-ce juste ? Non. La justice consiste à aider fortement les enfants de la même façon, quel que soit le revenu de la famille. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC écologiste.*)

M. Hervé Mariton. Il ne s'agit pas d'aider les enfants mais de calculer l'impôt !